



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 JUIN 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-076 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 14 juin 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, J. FORTE, B. GRANDCAMP, B. PARIS, R. REVIL.

Absents : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Conservatoire de musique et de danse - Tarifs 2018/2019

Rapporteur : Dolorès Zambon

EXPOSE : Depuis l'arrêt du conseil d'État en date du 27 décembre 1997/ville de Nanterre, la jurisprudence permet la tarification au quotient familial des prestations des écoles de musique.

Il est rappelé que le tarif « Voiron » est réservé aux élèves domiciliés à Voiron, le tarif « Extérieur » correspondant aux élèves non domiciliés à Voiron.

Le chéquier jeune Isère est accepté comme mode de paiement dans le cadre du chèque adhésion culturelle des collégiens.

Les chèques vacances sont acceptés comme mode de paiement.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Associative Culturelle et Sportive en date du 28 mai 2018.

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 12 juin 2018,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De fixer les tarifs trimestriels (une année scolaire comptant 3 trimestres) du conservatoire applicables pour la rentrée 2018/2019 selon le tableau joint en annexe (augmentation moyenne de 1,1 %, avec les précisions suivantes) :

... / ...

- Les cours de danse, de formation musicale et d'éveil sont exigibles pour l'année complète même en cas de défection en cours d'année sauf cas de force majeure dûment justifié.
- Les cours d'instruments sont exigibles en début de trimestre, tout trimestre commencé est dû.
- Les élèves membres de l'UMV bénéficient d'une réduction de 50 %.
- Ateliers scolaires : Gratuits

De fixer, en sus,

	Année 2018/2019
droit fixe, pour frais de dossier, non remboursable quelle que soit la période de fréquentation.	43.35 €/an
droit de mise à disposition d'un instrument pour 1 an maximum	22.20 €/trimestre
droit de mise à disposition d'instruments à élèves extérieurs au conservatoire	325,75 €/an
orchestres et ensembles : droit d'inscription pour les participants non inscrits au Conservatoire	43,35 €/an

D'appliquer à ces tarifs une réduction en fonction du nombre d'inscriptions (par foyer fiscal) selon le barème ci-dessous (arrondis à l'entier supérieur) :

- 2 inscriptions : 15 %,
- 3 inscriptions : 20 %,
- 4 inscriptions : 25 %,
- 5 inscriptions : 30 %.

NB : réduction applicable à l'ensemble de la facture, droit fixe d'inscription compris.

De fixer le tarif des stages, hors vacances créatives, selon le tableau ci-dessous

Nombre de jours	Année 2018/2019
8 jours	128,90 €
1 jour	21,20 €
½ journée	13,45 €

De fixer les tarifs pour les concerts et spectacles du conservatoire de la saison de la façon suivante :

Les tarifs à 10€ et 15€ ont été supprimés car non usités.

Plein tarif TARIF D	Étudiants/ - de 20 ans / Réduits * TARIF C	Concerts du dimanche TARIF B	Concerts pédagogiques TARIF A
18 €	12 €	8 €	5 €

* Tarif réduit : demandeur d'emploi, personne handicapée, famille nombreuses et senior de plus de 60 ans.

... / ...

D'affecter les recettes correspondantes à l'article 92.2210

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **26 voix POUR - 6 ABSTENTIONS**
(N. CHARLETY, R. REVIL, L. TRICOLI, A. GERVASI, J-L. BALLY, A. FAVIER)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT

Annexe :

TARIFS 2018/2019 - Conservatoire de Voiron

Montant par trimestre	18/19	18/19	18/19	18/19	18/19	18/19	
QUOTIENT FAMILIAL	0-300	301-450	451-600	601-800	801 et +	EXTERIEUR	
MUSIQUE						MUSIQUE	
Éveil et sensibilisation	17,4	20,2	24,1	26,8	29,7	42,9	
Chant soutien individuel/Cours personnalisés	87,1	101,8	115,3	129,8	145,8	183,3	
Instrument adulte	143,2	167,4	190,0	214,1	240,5	295,0	
Formation musicale adulte	58,9	68,2	77,6	88,3	98,6	110,2	
Formation musicale enfant	21,5	25,3	29,5	32,2	36,5	49,6	
Instrument seul	79,0	92,3	105,7	119,2	133,9	223,3	
Formation musicale et instrument	99,0	115,3	131,3	148,6	166,2	234,2	
2ème cycle - 1/4 d'heure suppl, optionnel	26,8	32,2	36,0	41,4	45,4	47,2	
3ème cycle - 1/2 heure suppl, optionnelle	54,8	64,2	73,7	83,1	92,3	96,1	
DANSE							
45 mn Eveil	17,4	20,2	24,1	26,8	29,7	42,9	
1h Initiation 1 - Initiation 2	26,8	30,6	34,8	40,2	44,8	53,8	
2h 1er cycle 1 - 2 - 3	50,9	58,9	67,0	76,2	85,1	99,3	
3h 1er cycle 4	64,2	74,9	85,6	96,4	108,1	124,1	
3h 2ème cycle 1 - 2 - 3 + 3ème cycle	72,3	84,3	96,4	108,4	121,7	147,2	
CHORALE : Voiron en Choeur/Atelier Taiko (tambours japonais)						43,9	53,4
ATELIER : atelier musiques actuelles, ateliers jazz ados et adultes, Petit chœur de femme, ateliers chant ados et adultes, atelier MAO, cours collectifs	38,8	45,5	49,6	57,5	64,8	77,2	

Gratuit : atelier percussions urbaines + atelier espace création musique et danse